

## Le système éducatif Camerounais

Le système éducatif dans un pays est une organisation formelle du parcours scolaire, académique et professionnel. Au Cameroun, le système éducatif est tributaire de l'héritage colonial. En effet, le pays ayant été sous tutelle de la France et de la Grande-Bretagne, son système éducatif a été subdivisé en deux sous-systèmes à savoir : le sous-système francophone et le sous-système anglophone, « *par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme* » (cf. loi d'orientation du 14 Avril 1998). Les sous systèmes coexistent en conservant chacun sa particularité dans les méthodes d'évaluation et de certification. A coté de l'enseignement public, l'enseignement privé laïc et privé confessionnel occupe une place de choix.

### L'ENSEIGNEMENT MATERNEL DANS LES DEUX SOUS SYSTEMES

L'âge d'admission à la maternelle est de 4ans et les études durent 2ans.

L'école maternelle vise l'éveil des potentialités physiques ; socio-affectif et intellectuelles de l'enfant. Elle prépare les enfants à l'entrée à l'école primaire. Même si à ce niveau d'étude, aucun diplôme n'est délivré, il reste cependant que le bulletin de notes est un élément indicatif d'admission à la Section d'Initiation au Langage (SIL) ou alors au cours Préparatoire Spéciale (CPS) pour les plus brillants.

Sur le terrain Cependant, on constate que la plupart d'écoles maternelles regroupent quatre sections à savoir la pré maternelle la petite section, la moyenne section et la grande section. L'âge d'accès à ce n'étant pas toujours respecté, on rencontre de plus en plus de très jeunes bacheliers (15-16ans). Si cela fait la fierté des parents et de toute la communauté éducative, il est cependant nécessaire de souligner que la maturité physique va de pair avec la maturité intellectuelle. D'où la nécessité de respecter les conditions d'âge.

### L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LES DEUX SOUS-SYSTEMES

L'âge requis est de 6 ans. Chaque sous-système est constitué de trois niveaux chacun :

*Le niveau I* : la SIL (Section d'Initiation au Langage) CP (cours Préparatoire) et dans une certaine mesure le CPS (cours Préparatoire Spéciale)

*Le niveau II* : cours élémentaires I et II

*Le niveau III* : cours moyens I et II.

L'enseignement primaire est fondamental et obligatoire dans la mesure où, pour l'épanouissement de l'individu, il doit « savoir lire, écrire, faire de simples calculs et explorer son environnement... ». Au bout de six années d'études dans le sous-système francophone et sept ans dans le sous-système anglophone, l'obtention du Certificat d'Etude Primaire(CEP) ou du First school Leaving Certificat (FSLC) prépare l'élève soit à une formation professionnelle soit à l'entrée au collège.

## L'ENSEIGNEMENT POST PRIMAIRE

A la fin de ses études primaires, l'élève a deux choix : soit poursuivre ses études, soit apprendre un métier. Dans le cadre de l'insertion professionnelle immédiate, il existe ce qu'on appelle les sections artisanales rurales(SAR)/ sections ménagères (SM). L'âge légal est de 14ans et les études durent deux ans.

## L'ENSEIGNEMENT NORMAL

L'enseignement normal (ENIEG, ENIET) est ouvert aux candidats titulaires du BEPC (brevet d'étude du premier cycle), du CAP (certificat d'aptitude professionnelle), du PROBATOIRE ou du GENERAL CERTIFICATE OF EDUCATION ORDINARY LEVEL et du BAC ou du GENERAL CERTIFICATE OF EDUCATION ADVANCED LEVEL. La durée de formation varie de un à trois ans. L'enseignement dispensé est professionnel et débouche sur l'obtention d'un CAPIEM (Certificat d'Aptitude Professionnelle des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire) ou d'un CAPIET (Certificat d'Aptitude Professionnelle des Instituteurs de l'Enseignement Technique). L'admission se fait sur concours organisé par le Ministère de l'Education de Base.

## L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Il existe deux types d'enseignements : l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique.

### 1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL DANS LES DEUX SOUS SYSTEMES

L'admission au premier cycle se fait par voie de concours et l'âge légal est treize ans dans le sous système anglophone et douze ans dans le sous système francophone. Si dans le sous système francophone l'obtention du BEPC est le fruit de quatre années d'étude, par contre dans le sous système anglophone, c'est au bout de cinq ans qu'on obtient le General Certificate of Education Ordinary/Level (GCEO/L).

Quant au second cycle, l'âge indiqué est seize ans dans le sous système francophone et dix sept dans le sous système anglophone. Dans chacun de ses sous systèmes, la durée des études pour le GCEO/L et BAC est respectivement de trois ans et deux ans. De plus, le passage en classe de terminale est subordonnée à l'obtention du probatoire.

### 2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

Il comprend deux cycles :

Le premier cycle dure quatre ans et est sanctionné par le Certificat d'Aptitude Professionnelle(CAP).

Le second cycle ouvre ses portes aux titulaires du CAP et du BEPC. La durée des études est de trois ans sanctionné par l'obtention du baccalauréat de Technicien ou d'un brevet de technicien ou du General Certificate of Education advanced Level qui donne accès à l'enseignement supérieur ou à la vie active.

NB : le passage en classe terminale dans les deux sous-systèmes est conditionné par l'obtention du probatoire.

## L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Après le secondaire, les élèves peuvent choisir soit la vie active, soit de continuer dans l'enseignement supérieur. Au Cameroun, cet enseignement est assuré par plusieurs institutions aussi bien publiques que privées.

### 1. LES UNIVERSITES D'ETAT

L'admission dans les Universités d'Etat se fait sur étude de dossier et est ouverte aux candidats titulaires d'un Baccalauréat, d'un General Certificate of Education Advanced Level ou de tout autre diplôme reconnu équivalent. Pour l'instant, il existe huit Universités d'Etat dont chacune a ses caractéristiques. Il s'agit des Universités de Yaoundé I, Yaoundé II, Douala, Buea, Dschang, N'gaoundéré et récemment Maroua et Bamenda

### 2. LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (UIT)

L'admission dans les UIT se fait par voie de concours pour les camerounais et sur étude de dossier pour les ressortissants étrangers. Ils sont ouverts aux candidats titulaires d'un Baccalauréat, d'un General Certificate of Education Advanced Level ou de tout autre diplôme reconnu équivalent. Les études varient entre deux et trois ans et sont sanctionnées par l'obtention d'un Diplôme Universitaire de Technologie ou d'un Brevet de Technicien Supérieur. Ces instituts sont au nombre de 3. Il s'agit de :

- L'IUT de Douala
- L'IUT de Bandjoun
- L'IUT de N'goundéré.

### 3. LES UNIVERSITES PRIVEES

Il existe aussi des universités privées qui assurent l'enseignement à l'instar de

L'Université d'Afrique Centrale, l'Université Catholique, l'Université de Yaoundé-Sud Joseph Ndi Samba, l'Institut Siantou Supérieur...

### 4. LES GRANDES ECOLES DE FORMATION

L'enseignement dispensé dans ces structures est essentiellement professionnel. Et la majorité de ces écoles sont rattachées aux Universités. Des détails seront fournis dans le sous-menu Après le Bac au Cameroun.